

# PLU

COMMUNE DE PORTS (37)

Elaboration

## ANNEXES

SYNTHESE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET CONSULTEES

6.6



Vu pour être annexé à l'arrêté du Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en date du 12/05/2017,

Mettant à l'enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ports,

Le Président,

M. Christian PIMBERT

*Communauté de Communes  
Touraine Val de Vienne*  
14 Route de Chinon  
37220 PANZOULT

Organisme	Résumé des avis PPA	Compléments
<p><b>CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE</b></p>	<p>RAPPORT DE PRESENTATION – TOME 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser que la ligne de Marché D (LMD) a été supprimée du fait d'une fréquentation quasi-nulle.</li> <li>• Modifier les horaires de la ligne H 1 du réseau Fil Vert.</li> <li>• Préciser que le transport à la demande n'a pas été mis en place sur la commune de Ports par le Département du fait du transfert de compétence Transport à la Région en 2017.</li> <li>• Ajouter la mention de la présence des routes départementales n°18 et n°107 dans le rapport de présentation.</li> </ul> <p>RAPPORT DE PRESENTATION – TOME 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'ajout d'un point sur les « pelouses et coteaux calcaires au regard de leur intérêt écologique et paysager remarquable » au chapitre « préserver le patrimoine paysager, bâti et végétal de la commune ».</li> <li>• Demande d'ajout des pelouses calcaires identifiées par le CPIE à la liste des zones naturelles au chapitre « protection des espaces naturels et forestiers, et la traduction de la trame verte et bleue ».</li> </ul>	<p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p>

Organisme	Résumé des avis PPA	Compléments
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler que l'abandon de la ligne de marché LMD est dû à une fréquentation quasi nulle</li> </ul> <p>PADD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter les pelouses calcaires du Val de Vienne sur la commune de Ports à la cartographie du PADD (proposition de cartographie du PADD avec les corridors « trame verte ».</li> <li>• Préciser les éléments de constats relatifs aux transports scolaires (desserte de la commune par trois circuits scolaires, organisation du transport scolaire de bourg à bourg et présence de 3 points d'arrêt pour les transports scolaires vers les collèges sur la commune.</li> </ul> <p>DOCUMENTS GRAPHIQUES 4.B ET 4.C DU REGLEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter la légende pour tenir compte de la friche et du plan d'eau situés parmi les boisements protégés au titre de l'article 151-23 du Code de l'Urbanisme.</li> <li>• Protéger les sept pelouses calcaires identifiées par le CPIE au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme.</li> </ul> <p>ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter en annexe du dossier de PLU l'étude Trame Verte et Bleue réalisée par la communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine.</li> <li>• Ajouter en annexe du dossier de PLU un extrait du Plan</li> </ul>	<p>compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et préciseraient ces objectifs de préservation des espaces naturels.</p> <p>→ Ces remarques sont compatibles avec le PADD et affinaient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces ajouts seraient compatibles avec le PADD et amélioreraient la protection des espaces naturels présents sur le territoire communal.</p> <p>→ Ces ajouts seraient compatibles avec le PADD et amélioreraient la protection des espaces naturels présents sur le territoire communal.</p> <p>→ Ces ajouts seraient compatibles avec le PADD et faciliteraient la connaissance du territoire.</p> <p>→ Ces ajouts seraient compatibles avec le PADD et faciliteraient la</p>

Organisme	Résumé des avis PPA	Compléments
	Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée sur le territoire communal	connaissance du territoire.
<b>CDPENAF</b>	<p>Avis favorable au regard de l'article L.153-16 2° du code de l'Urbanisme sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de protection des boisements du coteau de l'espace Naturel Sensible au titre de l'article L151-19 ou L. 151-23 du code de l'urbanisme</li> <li>• Demande de correction de l'erreur matérielle relative aux emplacements réservés n°3 et 4.</li> </ul> <p>Avis favorable au regard de l'article L.151-13 et avis favorable au regard de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme.</p>	<p>→ Ces ajouts seraient compatibles avec le PADD et amélioreraient la protection des espaces naturels présents sur le territoire communal.</p> <p>→ Ces corrections faciliteraient la compréhension du projet communal tout en étant compatible avec le PADD.</p>